



FICHE DE SIGNALEMENT D'UN INCIDENT

SUR UN PLATEAU ÉCOLE DE RUGBY
M14-M15F / M12 / M10 / M8 / M6

A retourner à :

JP AYPHASSORHO : jp.ayphassorho@wanadoo.fr

FRANCIS HEBRAIL : francis.hebrail@orange.fr

<u>DATE :</u>	<u>LIEU :</u>	<u>PLATEAU :</u>	<u>CATEGORIE :</u>
RESPONSABLE PLATEAU : <u>NOM :</u>		<u>TEL :</u>	<u>LICENCE :</u>
REFERENT DEPARTEMENTAL : <u>NOM :</u>		<u>TEL :</u>	<u>LICENCE :</u>
<u>EDR PRESENTES :</u>			
Nom :			
Nom :			
Nom :			
Nom :			
Nom :			
RAPPORT FAIT PAR : <u>NOM :</u>		<u>TEL :</u>	<u>LICENCE :</u>
<u>FONCTION :</u>			
PERSONNES CONCERNEES PAR LE RAPPORT :			
☐ Spectateurs ☐ Educateurs ☐ Joueur ☐ Autres			
Nom :		Licence :	
Nom :		Licence :	
Nom :		Licence :	
Nom :		Licence :	
Nom :		Licence :	

VEUILLEZ EXPOSER LES FAITS AU VERSO DE CE DOCUMENT

FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY

RECONNU D'UTILITE PUBLIQUE S.A.G. 9994

COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY DE LA GIRONDE

Ce rapport sera envoyé en intégralité aux personnes concernées

DATE :

SIGNATURE :



SIGNALEMENT INCIDENT SUR UN PATEAU ÉCOLE DE RUGBY

M14-M15F / M12 / M10 / M8 / M6

Procédure à respecter.

- Avertir le CD33.
- Rédaction d'un rapport d'incident.

1. Avertir le CD33.

Signaler le plus tôt possible par un mail ou par téléphone l'incident aux responsables (voir coordonnées des responsables en fin de document).

- De la commission sportive.
- De la commission fair-play.

Dans tous les cas, ce signalement devra être confirmé par un rapport écrit (voir chapitre 21).

Informations :

- Vos noms et fonction sur le plateau : responsable du plateau, éducateur, arbitre, toute personne présente sur le plateau *.

- Date et lieu du plateau.
- Club organisateur du plateau.
- Clubs en présence et catégorie d'âge.

* Un incident peut être signalé par toute personne présente lors de la rencontre, même si elle n'est pas partie prenante ou concernée par la rencontre.

2. Rédaction d'un rapport d'incident.

- Le rapport doit être rédigé par un licencié à la FFR ; Si la personne signalant l'incident n'est pas licenciée, un licencié se chargera de rédiger le rapport en son nom (en le précisant).
- Le rapport doit être factuel et circonstancié, relater les faits sans interprétation, ressenti, ni avis personnels et commentaires.

21. Situer l'incident dans son contexte.

En reprenant les informations données lors du signalement de l'incident.

- Vos noms et fonction sur le plateau au moment de l'incident.
- Date et lieu du plateau.
- Club organisateur du plateau.
- Le responsable du plateau.
- Club en présence lors de l'incident et catégorie d'âge.
- Personnes concernées : leurs fonctions, témoins, il n'est pas nécessaire de citer leurs noms.

22. Description de l'incident :

- Le situer dans le déroulement du match (1ère, 2ème ou 3ème période).
- Décrire succinctement, tout en étant précis l'incident : comportement, geste, propos inappropriés, ...
- Personnes concernées : joueurs, éducateurs, dirigeants, parents, ...
- Cause(s) de l'incident.
- Récurrence de l'incident (existence d'incident(s) lors la rencontre ou d'une autre rencontre).
- Conséquences de l'incident : blessures, bagarres, exclusion du (ou des) joueurs, de l'éducateur, de dirigeant ou parents, arrêt du match, ...

Le signalement d'un incident et la rédaction d'un rapport, circonstancié et précis, permettront à la Commission Fair-Play, Arbitrage et Bonne Conduite du CD33 de décider de la suite à donner.

En fonction de la gravité de l'incident, la Commission pourra décider de ne pas se réunir et que le Responsable contactera les clubs et personnes concernés pour leur rappeler les règles et les comportements à respecter lors des plateaux. Un courrier sera envoyé aux clubs pour qu'ils mènent en interne les actions nécessaires pour éviter une récidive.



Si la Commission juge que l'incident est suffisamment grave ou que les clubs ou personnes concernés ont déjà fait l'objet d'un ou de plusieurs rappel(s) à l'ordre, elle pourra prendre la décision de se réunir en convoquant tous les acteurs concernés par l'incident.

La Commission Fair-play, Arbitrage et Bonne Conduite du CD33 n'a pas de pouvoir disciplinaire. Elle a un rôle de médiateur, par contre en cas d'incident grave, en outre un carton rouge donné à un joueur, elle peut décider de transmettre le dossier à la Commission de discipline de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

23. Procédure en cas de carton rouge.

Lors de chaque plateau est constituée une Commission de décision, constituée du Représentant Départemental et du Responsable de plateau de l'EdR recevante.

En cas de carton rouge, le joueur étant exclu du match ou du plateau, la commission de décision se réunit avec le joueur, son éducateur et l'arbitre qui a attribué le carton rouge.

À la suite de cette réunion, il sera décidé de maintenir le carton rouge ou non. En cas de décision positive, l'arbitre rédigera un rapport, ainsi que le Représentant départemental et le Responsable de plateau EdR. Ces rapports seront transmis à la Commission Fair-play, Arbitrage et Bonne Conduite, avec copie au Responsable de la Commission sportive (voir coordonnées des responsables en fin de document).

La Commission Fair-play, Arbitrage et Bonne Conduite du CD33 se réunira en convoquant :

- L'arbitre.
- Le représentant du CD33 et / ou le responsable du plateau.
- Le ou les éducateurs(s).
- Le joueur et ses parents (joueur étant mineur).

Si besoin peuvent être convoqués ou présents :

- Le responsable de l'École de Rugby.
- Toute personne citée dans un des rapports pouvant apporter des éléments objectifs pour la prise de décision.

À l'issue de la réunion, la Commission pourra décider :

- De sanctionner le joueur d'un avertissement et d'un rappel aux règles et comportements à respecter.
- De transmettre le dossier à la Commission de discipline de la Ligue Nouvelle Aquitaine compétente pour fixer une sanction.

En cas d'incident grave (ou de récidive) impliquant un éducateur, un dirigeant, la procédure à respecter sera identique, seront convoquées toutes les personnes citées dans les rapports.

Il sera demandé à toutes les personnes convoquées de rédiger un rapport.

La décision en fin de réunion sera identique à celle prise pour un carton rouge.

Les clubs recevront un compte rendu écrit de la décision prise.

COORDONNEES RESPONSABLES :

Commission Sportive : Jean Pierre Ayphassorho 0608258438 – jp.ayphassorho@wanadoo.fr

Commission Fair-play, arbitrage bonne conduite : Francis Hébrail 0680008328 – francis.hebrail@orange.fr